



smdra
GAL VALLÉES DES GAVES

Comité de Programmation du 18 avril 2013

Compte-rendu

Membres présents - Collège public : Viviane ARTIGALAS, Régis BAUDIFFIER, Francis CAZENAVETTE, Joseph FOURCADE, André PUJO

Nombre de présents :5

Nombre de voix autorisées : 4 (pour le respect du double quorum)

Membres présents - Collège privé : Chantal BOYRIE, Jean-Pierre CAZAUX, Viviane RAILLE, Pierre RODE

Nombre de présents :4

Nombre de voix autorisées :4

Assistaient également : Marc NONON (DDT), Maité BERROGAIN (Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost), Orange RAVELEAU (Pays des Gaves), Francine MOURET (GAL) et Emmanuelle BEGUE (GAL)

Nombre de présents :5

Nombre total de participants : 14

Membres ayant pris part au vote : 8

Le double quorum est atteint:

- 8 membres du Comité ayant voie délibérante sur 16 sont présents
- au moins 50% des membres présents appartiennent au collège privé

M. Le Président, Jean-Pierre Artiganave étant absent, Madame Viviane ARTIGALAS préside la séance.

Mme ARTIGALAS débute la séance après avoir constaté que le double quorum est atteint.

Le secrétariat du Comité est assuré par Francine Mouret et Emmanuelle Bégué du GAL.

1- Etat d'avancement du programme et des projets financés

80 projets programmés pour 1 454 555 € de Leader (76%).

78 projets engagés pour 1 403 142 € (74 %)

21 dossiers soldés et 4 acomptes versés ; les 23 contrats MAET ont eu le second versement. Total = 549 990 € (29%)

Rappel des programmations de septembre 2012 et janvier 2013 :

Projets	Montant Leader
Aménagement d'une aire de services pour camping-cars à Loubajac (Mme Vives)	5 768.27 €
Rénovation et modernisation de l'hôtel de la gare à Pierrefitte-Nestalas (M. Bisson) _ <i>montant de l'aide réajusté à l'engagement</i>	1 974.53 €
Rénovation de l'espace associatif communautaire et intergénérationnel (Commune d'Arrens-Marsous)	50 000.00 €
Organisation des rencontres pyrénéennes 2012 (ASPP 65)	4 495.16 €
Modernisation d'un point de vente (GAEC Cazaux)	1 375.00 €
Création d'un espace sport orientation (CC Val d'Azun)	5 875.80 €
Total	69 488.76 €

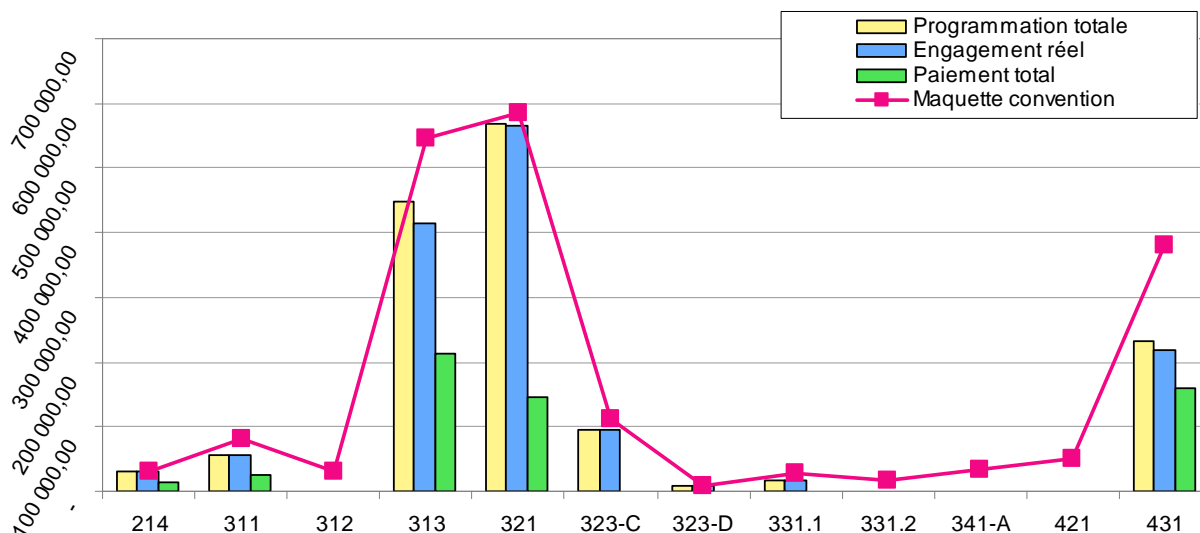
➔ Répartition territoriale de la programmation au 01/04/2013

Une programmation totale de 1 454 555€ pour 80 projets dont 27% pour 17 projets impactant tout le territoire (soit 395 141€).

L'enveloppe programmée se répartit comme suit :

- Lourdes : 10% (4 projets - 144 783€)
- Lourdes Est : 13% (5 projets - 183 613€)
- Lourdes Ouest : 7% (4 projets - 97 838€)
- Aucun : 10.5% (15 projets - 152 368€)
- Argelès-Gazost : 21% (21 projets - 347 570€)
- Pays Toy : 9% (13 projets - 133 244€)

➔ Suivi financier global du GAL



Nous pouvons remarquer que les mesures 313 (engagée à 76%) et 321 (engagée à 96%) sont toujours très sollicitées.

A ce jour, des mesures ne sont toujours pas programmées (formation, micro-entreprises) et d'autres vont voir émerger des projets en 2013 : filière forêt-bois, coopération et micro-entreprises.

➡ Audit du GAL

Cet audit a eu lieu le 05 février 2013 à la DDT de Tarbes où étaient réunis le GAL, la DRAAF, l'ASP, le Conseil Régional et la DDT 65.

Le GAL des Vallées des Gaves a rappelé les objectifs fixés pour fin 2012 avec 76.7% d'engagement et 41% de paiement. Ces objectifs non pas pu être atteints (72% d'engagement et 26% de paiement à fin 2012) mais le GAL reste bien avancé par rapport aux autres GAL de la région.

Pour la fin du programme et sur la base des projets connus qui seront programmés en 2013, aucun crédit supplémentaire n'est demandé. L'enveloppe coopération sera réabondée.

En ce qui concerne le travail d'évaluation du GAL, la DRAAF demande que le GAL prenne en compte les paramètres suivants :

- Équilibre de la programmation sur le territoire (par rapport à Lourdes)
- Spécificité des projets de montagne
- Question de la pluralité des aides en direction du tourisme

De plus, la DRAAF et la DDT demandent une vigilance particulière sur le respect des règles des marchés publics dans le traitement des dossiers.

➡ Les derniers projets terminés

Les projets terminés depuis peu ont été présentés aux membres du comité de programmation :

- Espace sportif intercommunal de GER
- Micro-crèche rurale de JARRET
- Création de zones photos sur les cols portée par le Pays des Gaves
- Création d'un pôle d'attractivité ludo-sportif à ARRAS-EN-LAVEDAN

➡ Les projets en cours de réflexion

- Mesure 312 : soutien aux micro-entreprises
 - La Ferme en Direct (groupement d'agriculteurs souhaitant ouvrir un magasin de vente directe à Lourdes, vente de produits agricoles locaux et de produits artisanaux)
- Mesure 313 : promotion des activités touristiques
 - Eco-guide des Vallées des Gaves (version plus développement durable du guide des Vallées des Gaves)
 - Refuge aux étoiles (projet innovant basé sur l'astronomie au refuge des Oulettes de Gaube)
 - Mines de Baburet (projet de sentier thématique autour des anciennes mines de Baburet, commune de Ferrières, en partenariat avec le Parc National)
- Mesure 323-C :
 - Action foncière (projet porté par la Chambre d'Agriculture)

- Coopération :
 - Action sur le tourisme adapté (valorisation de l'accessibilité à personnes handicapées comme facteur d'attractivité)
- Projets refusés ou sans suite:
 - Maison de la Nature et Office de Tourisme de St-Pé de Bigorre
 - Salle couverte multi-activités de Poueyferré (réorienté Feader Axe 3)

2- Information sur la démarche d'évaluation collective des GALs régionaux

Melle Bégué rappelle que le GAL a obligation de procéder à une évaluation finale du programme Leader. Les 16 GAL de Midi-Pyrénées ont décidé à l'unanimité de mener une démarche commune avec les objectifs suivants : évaluer chaque GAL à partir d'éléments existants, rédiger une synthèse des résultats à l'échelle régionale et dessiner des perspectives pour préparer la programmation 2014-2020.

Pour cela, un cahier des charges commun a été rédigé. Le principe d'un groupement de commande a été retenu, coordonné par le GAL du Pays Midi-Quercy. L'analyse des offres sera faite par l'ensemble des GAL en commission technique. La validation sera réalisée par le coordonnateur pour un début de mission en septembre.

3- Modification de la maquette financière

Dispositifs « prélevés » :

- ✓ 311 (diversification des agriculteurs) = - 10 000€ / reste 15 400€
- ✓ 312 (micro-entreprises) = - 8 000€ / reste 22 000€
- ✓ 323-C (zones intermédiaires, pastoralisme) = - 14 000 € / reste 2 600€
- ✓ 331-1 (formation) = - 7 000€ / reste 3 740.80 €
- ✓ 331-2 (formation) = -16 000€ / reste 1 650.00 €

Dispositifs « abondés » :

- ✓ 313 (tourisme) = + 24 000€ / reste 141 585€
- ✓ 321 (services) = + 20 573€ / reste 41 732€
- ✓ 421 (coopération) = + 10 427€ / reste 60 427 €

Le total des mouvements s'élève à 55 000 € (342 887€ toute modification cumulée). Cette modification ne nécessite pas d'avenant.

4- Déprogrammation de crédits suite à la sous-réalisation de projets terminés

Suite à la sous-réalisation de projets terminés ou à la modification de plans de financement ou à l'abandon de projets, le comité doit reprogrammer les montants suivants :

- Aménagement d'une zone d'itinérance douce Soulor-Couraduc (CC Val d'Azun) : désengagement de 485.47€ suite à une sous-réalisation (mesure 313)

- Mise en valeur du réseau de sentiers du Pays Toy (CSVB) : désengagement de 2 317.09€ suite à une sous-réalisation (mesure 313)
- Amélioration de l'offre cyclo et VTT (SM Pays) : désengagement de 1 712.10€ suite à une sous-réalisation (mesure 313)
- Rénovation de l'hôtel de la gare à Pierrefitte-Nestalas (M.BISSON Dominique) : déprogrammation de 609.76€ suite à la modification de l'assiette du projet (mesure 313)
- Mise en place d'un ponton biplace pour les pêcheurs handicapés (Ville de Lourdes) : désengagement de 3 520€ (projet abandonné par le maître d'ouvrage suite à la crue du Gave d'octobre 2012).

Désengagement total de 8 644.42€ sur le dispositif 313.

5- Information sur l'évolution du projet d'espace VTT ludique par le Syndicat Mixte du Hautacam (mesure 413-313, promotion des activités touristiques)

L'objet de ce projet et son intérêt vis-à-vis du programme Leader portait sur la réalisation d'un espace VTT ludique par la création d'un tapis qui augmentait l'accessibilité du site aux personnes handicapées. Montant programmé le 13/09/12 = 40 424.00 €

Le porteur de projet a décidé de modifier le projet en créant un télésiège à la place du tapis suite aux observations du bureau d'études, pour les raisons suivantes :

- Télésiège adapté aux différents publics (VTT et PMR)
- Impact paysager moins important
- Moins d'impact sur l'activité pastorale (tapis à clôturer)
- Moindre coût pour couvrir la distance souhaitée; exploitable été et hiver

La difficulté est que la position de principe du Feader est de ne pas intervenir sur les remontées mécaniques; or cet aménagement s'apparente, avec cette modification, à une remontée mécanique.

Le nouveau montant du projet est de 461 158,50€ HT. Pour ce qui est de la participation des cofinanceurs, l'Etat maintient ses fonds (pour 10 000€), le Conseil Général et le Conseil Régional ne ce sont pas prononcés à ce jour.

Pour Melle Bégué et M.Nonon, ce nouveau projet ne s'inscrit pas dans les critères réglementaires d'éligibilité du Feader. Le GAL va proposer au maître d'ouvrage de déposer un nouveau dossier de demande de subvention pour la partie signalétique et communication. Cependant, l'intervention sur ce projet reste incertaine.

Pour Mme Artigalas, en qualité de conseillère régionale et sans vouloir anticiper la décision finale du Conseil Régional, informe que la Région ne finance pas non plus ce type d'ouvrage (télésiège). Ce nouveau projet ne correspond pas aux critères d'éligibilité régionaux. Elle propose que le maître d'ouvrage dépose un nouveau dossier au plus vite pour qu'une nouvelle instruction puisse avoir lieu.

Pour M.PUJO, et en tant que membre du Syndicat Mixte du Hautacam, il est impératif que le site du Hautacam termine ses travaux de restructuration dont le télésiège fait partie. Il n'est pas souhaitable que les financeurs abandonnent le projet et demande que des solutions soient envisagées pour que le Hautacam puisse bénéficier des aides prévues.

Mme Artigalas répond qu'il n'est pas possible de changer les critères d'éligibilité car cela implique une refonte juridique. Le maître d'ouvrage se doit de respecter ses engagements en ne modifiant pas le dossier déposé auprès des différents financeurs.

Au vu de ces éléments, le comité de programmation décide de suspendre l'aide accordée au Syndicat Mixte du Hautacam. Une information sera transmise au porteur de projet. La représentante de la Sous-Préfecture demande à être informée des avancées de ce dossier. De son côté, M. Pujo va en informer le Président du Syndicat Mixte du Hautacam.

6- Propositions de programmations

① Etude de circulation des clientèles intersites des Grands Sites des Vallées des Gaves (Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves)

Mesure 311 PDRH: promotion des activités touristiques

Projet : étude en deux phases axée sur la mise en place d'une stratégie de développement de la circulation des clientèles touristiques entre les Grands Sites des Hautes-Pyrénées (Gavarnie, Lourdes, Cauterets-Pont d'Espagne et le Pic du Midi). Il s'agit de mieux comprendre les flux de circulation des clientèles touristiques sur le territoire et de dégager une stratégie de développement des flux intersites.

Le but est de permettre aux grands sites d'irriguer tout un territoire à travers leur notoriété et leur mise en réseau.

Coût total HT	50 000€	
Autofinancement non cofinancé	15 000€	30.00 %
Taux d'aide publique		70.00 %
Conseil Général	3 049€	6.10%
Conseil Régional	10 000€	20%
Autofinancement cofinancé	2 701€	5.40%
Leader demandé	19 250.00 €	38.50%

Avis du Comité technique: favorable

Avis de la DDT : conforme

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

② Plan de mobilisation durable des ressources forestières du Pays des Vallées des Gaves (Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves)

Mesure 341-A DRDR: stratégies locales de développement de la filière bois

Projet : Suite aux travaux réalisés dans le cadre des Ateliers Montagne, de la réflexion du Parc National des Pyrénées et de quelques démarches du Pays, il est apparu opportun d'offrir à notre territoire une lecture précise de sa ressource forestière, notamment sur le volet « forêts privées ». Ce projet va permettre de quantifier la ressource en bois mobilisable du Pays. Il sera un outil d'aide à la

décision pour les élus locaux. A l'issue de l'étude, ces derniers devront être en possession des chiffres clés et des documents graphiques et cartographiques pertinents leur permettant de faire des projets en matière de bois et plus spécialement bois énergie.

Coût total HT	85 000€	
Autofinancement non cofinancé	25 500€	30.00 %
<i>Taux d'aide publique</i>		70.00 %
Conseil Général	13 388€	15.75%
Parc National des Pyrénées	9 572€	11.26%
Autofinancement cofinancé	3 815€	4.49%
Leader demandé	32 725€	38.50%

Avis du Comité technique: favorable

Avis de la DDT : conforme

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

③ Assistance technique 2013 (SMDRA)

Mesure 431 : ingénierie, gestion et animation de Leader

Projet : animation, gestion par la cellule du SMDRA et les 4 animateurs mis à disposition (1.8 ETP en animation et 0.8 ETP en gestion). Frais de structure exclus.

Coût total HT	107 834.69€	
<i>Taux d'aide publique</i>		100%
Contreparties publiques : autofinancement cofinancé	48 525.62€	45%
Leader demandé	59 309.07€	55%

Avis du Comité technique: favorable

Avis de la DDT : conforme

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Récapitulatif de la programmation du 18 avril 2013

Projets	Montant Leader	VOTE		
		Accepté	Ajourné	Sous réserve
Réalisation d'une étude circulation des clientèles intersites - Grands sites des Vallées des Gaves (Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves)	19 250.00€	X		
Plan de mobilisation durable des ressources forestières du Pays des Vallées des Gaves (Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves)	32 725.00€	X		
Assistance technique 2013 (SMDRA)	59 309.09€	X		
Total programmation	92 034.09€			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.
Le prochain comité se tiendra en juin.

Le Président de séance du comité
Mme Viviane ARTIGALAS